



# Réseau des animateurs de contrat de rivière et de SAGE

*Réunion du 7 octobre 2004*



**Loi de transposition DCE du  
21 avril 2004**

**et Avant-Projet de loi sur l'eau  
(version septembre 2004)**



# Loi de transposition DCE du 21 avril 2004

# Loi de transposition DCE du 21 avril 2004

## Article 2

---

- Chaque bassin est doté d'un SDAGE fixant les orientations d'une gestion équilibrée de l'eau
- Le SDAGE détermine les sous-bassins sur lesquels un SAGE est nécessaire et fixe son délai d'élaboration



# Loi de transposition DCE du 21 avril 2004

## Article 5

---

**→ Si le projet de SAGE n'est pas élaboré ou révisé à l'expiration du délai fixé par le SDAGE, il peut l'être par l'autorité administrative**



Loi de transposition DCE du 21 avril 2004  
Article 7

---

**→ Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territorial, plan local d'urbanisme, carte communale ) doivent être compatibles avec le SDAGE et le SAGE**





# **Avant-Projet de loi sur l'eau**

**(version septembre 2004)**

**Titre III – Chapitre 2 sur le  
SDAGE et les SAGE**

Avant-projet de loi sur l'eau  
Article 40: SAGE - Périmètre et délai d'élaboration

---

**→ Périmètre SAGE et délai  
déterminés par le SDAGE**





## Avant-projet de loi sur l'eau

### Article 41: SAGE - Commission Locale de l'Eau

---

**→ 3 collèges: Elus (au moins la moitié) / Usagers (au moins un quart) / Etat**



# Avant-projet de loi sur l'eau

## Article 42: SAGE - Contenu et Portée juridique

---

**Le SAGE définit les objectifs généraux pour :**

- Utilisation, mise en valeur et protection qualitative et quantitative des ressources en eaux superficielles et souterraines**
- Préservation des zones humides**
- Protection des ressources piscicoles**



# Avant-projet de loi sur l'eau

## Article 42: SAGE - Contenu et Portée juridique

---

- Aires d'alimentation des captages d'eau potable
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier
- Zones d'érosion
- Zones de rétention temporaires des eaux de crues
- Inventaire des ouvrages hydrauliques impactant le milieu



Avant-projet de loi sur l'eau  
Article 42: SAGE - Contenu et Portée juridique  
et Article 44: SAGE- Procédure d'approbation

---

- **Projet de SAGE soumis à enquête publique**
- **Opposabilité à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux**



# Avant-projet de loi sur l'eau

## Article 43: SAGE et EPTB

---

- Sur le périmètre concordant, un EPTB peut être chargé des études préalables. Dans ce cas, il prend en charge les frais de fonctionnement de la CLE
- Art 46 sur les Agences de l'Eau: L'EPTB est lui-même aidé financièrement par l'Agence

**Ces principes sont évidemment applicables à tout établissement de collectivité ayant compétence**

